



U M I H

UNION DES MÉTIERS ET
DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE



**Ici
on
recrute !**

Rapport moral et d'activité

2018

Congrès UMIH de Saint-Etienne



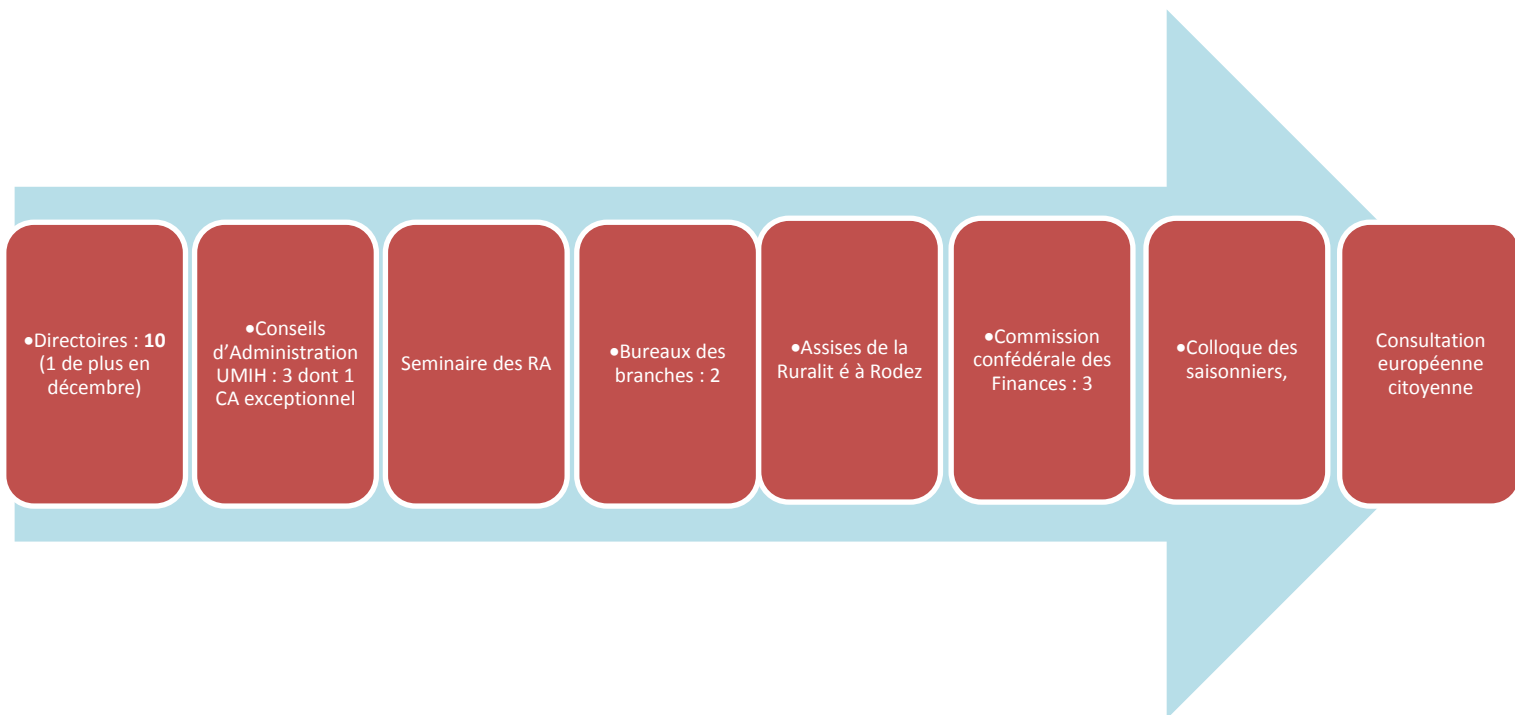
I. L'UMIH au quotidien

L'UMIH au quotidien assure une activité statutaire et opérationnelle.

1. L'activité statutaire

D'un point de vue financier, l'UMIH Nationale c'est près de 6 millions € de ressources annuelles dont près de 30% provient des structures territoriales UMIH. A ce sujet, Evelyne MAES et Jean-Marc BANQUET D'ORX vous présenteront pour approbation le budget 2019 de notre Confédération.

L'activité statutaire représente :



Externalisation comptabilité.....

Pour être exhaustif, **la Commission des Affaires sociales et de la Formation professionnelle**, se réunit tous les mois, la veille de notre Directoire, co-présidée par Hervé BECAM et Michel BEDU. Pour 2019, nous transformons cette commission en 2 groupes de travail afin de disposer d'instances plus agiles et capables de se réunir rapidement en fonction de l'actualité :

- 1 groupe de travail Emploi/Formation présidé par Michel BEDU
- 1 groupe Affaires sociales présidé par Thierry GREGOIRE.

L'ensemble est fondu dans une commission Sociale / Emploi / Formation présidée par Hervé BECAM qui se réunira 2 fois par an pour permettre la recherche de cohérence et de coordination entre les 2 groupes.

La Commission Développement durable, présidée par Karim KHAN, est toujours aussi active : elle s'est réunie régulièrement toute l'année pour avancer sur les différents axes de travail qu'elle s'était fixée :

- la poursuite du pré-déploiement de l'affichage environnemental dans 100 hôtels pilotes avec l'ADEME, le ministère de la transition écologique et solidaire et les autres partenaires,
- la promotion de l'opération « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts » de l'ADEME auprès des établissements de restauration,
- la mise à jour des guides de bonnes pratiques pour vaincre le gaspillage en hôtellerie et en restauration, en juin 2018,
- en concertation avec les Assises de la restauration, la création d'un calendrier des fruits et légumes de saison, paru à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, le 16 octobre 2018,
- un partenariat avec Unisoap, une association lyonnaise qui recycle les savons usagés des hôtels à des fins humanitaires, signé à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets en novembre 2018,
- une action de communication commune avec Deliveroo sur les déchets plastiques et les guides de bonnes pratiques de l'UMIH pendant la semaine européenne du développement durable,

Ces actions se sont aussi traduites par la mise à jour des pages du site internet de l'UMIH dédiées au développement durable et la création des pages partenaires correspondantes.

La Commission Europe présidée par Laurent DUC, s'est réunie tous les mois pour faire un point sur les travaux en cours au niveau européen et les positions à adopter et mesures à prendre (notamment vis-à-vis des eurodéputés français, du gouvernement, ou de la représentation permanente à Bruxelles), plusieurs rendez-vous ont été pris tout au long de l'année pour porter la voix de la profession.

Enfin un **séminaire des RA** a eu lieu à Paris le 25 juin 2018 ainsi que **les Assises de la ruralité** à RODEZ le 10 avril 2018 où nous avons présenté notre manifeste « Cafés, Hôtels, Restaurants : le cœur battant de nos villages ».



UMIH FORMATION est devenue l'organisme de formation de la branche professionnelle, ambition qui a légitimé sa création à l'époque.

Après avoir informé et conseillé, nous devons Former et Développer grâce à UMIH Formation. Le catalogue se diversifie pour répondre aux attentes des professionnels.

En 2017, UMIH Formation a organisé 4247 sessions de formation et a formé 27418 personnes. A titre de comparaison, à la fin du mois de novembre 2018, UMIH Formation a réalisé 3894 formations et a formé 25277 stagiaires.

Sur 2017, 56% des formés par UMIH Formation avaient suivi une formation « hors permis d'exploitation » dont 7155 stagiaires une formation « hygiène alimentaire » et 1427 stagiaires une formation « permis de former »

Les autres formations importantes réalisées par UMIH Formation en 2017 :

- Management
- Gestion
- SST
- Gestes et postures
- Habilitations électriques
- Web marketing
- Langues étrangères

Et des formations sur les techniques professionnelles comme la réception, les étages, le service en salle, la cuisine.

De plus, 120 alternants ont été formés par UMIH Formation dans le cadre des CQP, en particulier CQP Barman, réceptionniste et assistant d'exploitation.

2. L'activité opérationnelle

Notre activité opérationnelle, qui est d'informer et de conseiller, s'élargit à de nouveaux adhérents.... Le SVP téléphonique et le nombre de circulaires augmente chaque année. Nous renforçons notre conseil et notre accompagnement avec la protection juridique négociée avec la CFDP.

Sur la vie interne de l'UMIH :

- Dominique GESTIN qui était responsable de la formation est parti. Nous souhaitons bonne chance à Dominique dans ses nouvelles fonctions. Pour l'UMIH, c'est l'occasion de recruter de nouvelles personnalités et compétences pour enrichir l'équipe de la rue d'Anjou.... Et surtout se donner l'occasion de refonder le service des Affaires sociales et de la Formation professionnelle en raison d'une actualité et de dossiers extrêmement lourds (apprentissage, réforme de la formation

professionnelle, mise en œuvre du nouveau OPCO (ex OPCA...). C'est la raison pour laquelle **Lorenzo DRI**, ancien collaborateur du FAFIH, a été recruté pour occuper le poste de Directeur de la formation et de l'Emploi à l'UMIH et mettre toute son expérience au service de l'UMIH.

- **Alecia PENIN** a intégré le service des Affaires sociales en remplacement de Samuel LETOURNEUX. Il s'agit davantage d'un transfert puisque son poste d'origine était à l'UMIH 75 Paris Ile-de-France. Nous avons toujours des contacts avec Samuel à qui nous souhaitons un bon rétablissement.
- Deux personnes ont intégré le service juridique en début d'année 2018 : **Laurent PRIGENT** en tant que chef de projet Développement Durable et **Pierre-Alexandre NAUD** en tant que juriste, en remplacement respectivement de Delphine GUILLOTEAU et Julie ARTUS.
- **Amandine TERRAILLON** qui a rejoint le service communication en tant que chargée de communication numérique. Amandine nous a permis de changer de dimension dans le monde des réseaux sociaux.
- **Céline BERGER** au journal « NOUS » a renforcé l'équipe de la rédaction du journal. Elle était auparavant pigiste.
- Enfin nous devons annoncer le départ de **Cécile BELLARBRE** et de **Gaëlle MISSIONIER** qui va retourner dans sa belle ville natale de Nice. Nous n'avons malheureusement rien pu faire contre cet appel de la terre, du cœur... bonne chance et merci au nom de l'UMIH Gaëlle pour ces 6 années passées ensemble.

3. Notre développement

Il s'appuie sur 6 axes :

- La relation avec nos associés syndicaux
- Le développement de nouveaux partenariats
- Le renforcement de la proximité avec les professionnels
- La consolidation (poursuite) de notre Union par la création d'UMIH direct
- Le développement des réseaux sociaux
- UMIH PASS

i. L'activité avec nos syndicats associés

Le pluralisme de la représentation patronale du secteur continue de se rassembler autour de l'UMIH.

Le SNRTC : une nouvelle convention sera proposée à notre partenaire afin de fixer de nouvelles règles de fonctionnement en fonction des résultats de la représentativité et de la recherche d'une action concertée plus efficace.

Le GNC : un nouveau président a été désigné en remplacement de Jacques BARRE, il s'agit de Jean-Virgile CRANCE.

Le SNRPO : une décision importante a été prise par le conseil d'administration de cette organisation représentants les cafétérias : rejoindre la branche CRHD au lieu d'attendre et de subir une restructuration des branches prochaine. Nous travaillons avec eux pour permettre le meilleur « atterrissage » possible au sein de la branche et au sein de l'UMIH.

Les syndicats interdépartementaux ou partenaires poursuivent aussi la dynamique du regroupement au sein de notre Union :

UMIH Bowling Loisirs a été créée en 2016/2017. Elle compte désormais 86 adhérents. Merci à Serge GAILLARD pour son implication.

UMIH et les Logis : Le rapprochement entre l'UMIH et les **Logis** annoncé en septembre 2017 afin de mutualiser nos forces et à travailler ensemble, a déjà porté ses fruits sur plusieurs projets : bien sûr UMIH PASS dont nous parlerons plus tard mais aussi des synergies très fortes comme l'action sur les pré-enseignes ou notre participation commune au Salon des Maires. Fabrice GALLAND, le président des Logis siège régulièrement au Directoire.

UMIH Prestige présidée par Christophe LAURE, continue d'accueillir de nouveaux adhérents de renommées internationales et se réunit deux fois par an.

Thalassothérapie : Nous vous annonçons notre rapprochement avec France Thalasso, le syndicat national des professionnels de la thalasso qui souhaite nous rejoindre en tant que syndicat associé.

UMIH Nuit qui a été validé au conseil d'administration du 2 octobre se met en place. Les statuts ont été signés la semaine dernière : le premier président sera Thierry FONTAINE, président des établissements de nuit à l'Umih du Rhône et propriétaire exploitant d'une discothèque et d'un restaurant à Lyon et le vice-président Laurent LUTSE, président de la branche CBEN. UMIH Nuit, à l'instar d'UMIH Prestige, a vocation à fédérer tous les acteurs du monde de la nuit.

Par élargissement du secteur:

La **CAT** (Confédération des Acteurs du Tourisme) a 1 an d'existence et est totalement organisée, avec comme objectif : la promotion du tourisme en France. Pour rappel, la CAT réunit l'ensemble des professions du secteur touristique : les hébergeurs et restaurateurs, les opérateurs de voyages, les transporteurs, les métiers de l'événement et les activités génératrices de flux touristiques. Son objectif est de promouvoir et défendre l'ensemble de

l'industrie du tourisme, de rassembler et représenter de manière unifiée les professionnels des métiers du tourisme et du voyage. Roland HEGUY en assure la présidence aidé de 3 vice-présidents : René-Marc CHIKLI, Président du SETO, le Président du GNC, et Frédéric JOUET, Président de l'UNIMEV.

LA CAT est intervenue cette année pour construire des positions communes afin de pousser nos actions de lobbying et pour préparer les Conseils interministériels du Tourisme.

Les sujets portés en 2018 :

- Emploi / Formation
- Etat d'urgence
- Simplification administrative
- Améliorer les dessertes et l'accueil
- TVA sur la marge
- Chèques vacances
- Rythmes scolaires
- Sécurité des touristes

ii. Le développement de nouveaux partenariats

L'UMIH poursuit sa politique de partenariat pour répondre aux attentes des professionnels. C'est la force de notre représentativité et d'attractivité. Cette année, nous insistons sur la poursuite dans la durée de certains partenaires. Quelques exemples :

- France Boissons => 2ème Année
- Coup de Pâtes => 3ème Année
- EDF => 3ème Année
- Total => Toujours fidèle
- Hotel Career => 3ème Année
- Nouvel entrant => SFR
- Roomokay => Adapte sa grille tarifaire en fonction des professionnels

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires, notamment ceux présents au village expo.

iii. La consolidation d'UMIH Direct

UMIH direct existe pour éviter le décrochage de certains départements et pour préserver notre force que représente l'implantation territoriale UMIH et afin de s'inscrire déjà dans la nouvelle pesée de la représentativité de 2020.

Comme annoncé lors du congrès de Reims l'année dernière, UMIH Direct permet aux professionnels du secteur d'adhérer directement à l'UMIH Nationale, évitant ainsi de les voir rejoindre d'autres syndicats, dès lors que le syndicat départemental UMIH est quasi inexistant, ou ne peut faire face aux dépenses liées à son fonctionnement.

Le 1er département à avoir accepté ce challenge est la Vienne, en rappelant, d'une part, que le président départemental et son bureau assument toujours leurs rôles de porte-paroles et de représentants de la profession auprès des autorités locales, et d'autre part, que le département a toujours droit de vote aux Assemblées Générales de l'UMIH, comme n'importe quel autre Président autonome.

Depuis sa mise en place en janvier 2018, **89 exploitants du secteur ont rejoint UMIH Direct**, lesquels bénéficient des mêmes services et du même accompagnement que les UMIH Départementales (envois des circulaires, envoi du journal NOUS CHRD, SVP téléphonique, réduction SACEM, protection juridique, accès à Umih PASS).

La 1ère Assemblée Générale aura lieu en début d'année 2019 à Poitiers, l'occasion d'échanger sur le fonctionnement d'UMIH Direct et les attentes des professionnels.

Nous avons dédié une ligne téléphonique avec une responsable administrative nationale rue d'Anjou (Brigitte Bernhardt) qui est en charge de la gestion des UMIH direct, en s'appuyant aujourd'hui sur les services.

Deux autres départements ont manifesté le souhait de rejoindre UMIH direct pour 2019.

iv. Le renforcement de la proximité avec les professionnels

Les élus de l'UMIH nationale se mobilisent pour être présents lors des **Assemblées générales des fédérations UMIH** : ➔ plus de 63 fois en 2018, nos élus se sont déplacés. Auxquelles s'ajoutent les nombreuses réunions d'informations (prévoyance), et également des événements locaux de la profession, comme

En 2018, nous poursuivons nos travaux pour vous mettre à disposition et à celle de vos adhérents des supports et outils de communication pour informer et accompagner les professionnels :

- **UMIH News** : notre newsletter hebdomadaire que tous vos adhérents doivent recevoir ! C'est l'outil qui résume les informations capitales de la semaine. A ce jour, plus de 8000 destinataires (politiques, parlementaires, journalistes). Certains départements nous ont confié l'envoi d'UMIH News directement à leurs départements.
- Notre **site internet www.umih.fr** qui est le site référence de la profession et du secteur, avec près de 15 000 visiteurs uniques par mois. Nous vous rappelons que

vous trouverez sur ce site, toutes les informations dont vous avez besoin sur nos actions, nos prises de position, nos partenaires, etc.

- Notre journal **NOUS CHR**D qui fête ce mois-ci son 70ème numéro. Nous sommes N°1 chez les chefs d'entreprises et N°9 de toute la presse professionnelle ! C'est le magazine le plus diffusé chez nos chefs d'entreprises. Quelle belle réussite. Nous remercions la rédaction, Sébastien HOBBELS et Nathalie HEBTING, ainsi que toute l'équipe du comité de rédaction. Depuis septembre, nous travaillons sur un projet de refonte de notre magazine : nouvelle maquette, mais aussi nouveaux contenus, nouvelle charte éditoriale. C'est un travail de plusieurs mois qui se concrétisera avec le numéro de mars 2019. Nous réfléchissons également à son développement numérique.
- Cette année, nous avons revu nos supports institutionnels :
 - notre plaquette institutionnelle
 - notre flyer les 7 raisons d'adhérer que vous découvrez en avant-première
 - nos kakemonos
- Nous avons créé un outil « **Les avantages économiques de l'adhésion UMIH** » que nous vous avons diffusé à la rentrée.
- Nous avons créé des outils spécifiques pour informer les élus, les politiques de nos actions et sensibiliser l'opinion publique sur nos métiers :
 - **Notre manifeste « Cafés, Hôtels, restaurants : le cœur battant de nos villages »**
 - **Notre calendrier « Les Fruits et Légumes de saison »**

Tous ces outils sont téléchargeables gratuitement sur notre site internet. Nous vous demandons de les diffuser largement.

v. Le développement de notre présence sur les réseaux sociaux

En ce qui concerne **les réseaux sociaux**, nous avons appliqué de nouvelles stratégies à chacune de nos plateformes.

Sur **Facebook**, nous sommes à 3200 abonnés contre 2600 à la même époque l'année dernière (soit une évolution de 25%). Nous avons une portée globale en moyenne entre 5 000 à 10 000 personnes atteintes par publication (c'est-à-dire le nombre de personnes qui ont vu notre publication). Nous avons aussi beaucoup plus d'engagement sur nos publications : c'est-à-dire beaucoup plus de réactions, de commentaires et de partages.

Une de nos publications (l'interview de Roland HEGUY dans Le Parisien sur l'emploi) a d'ailleurs touchés **93 909 personnes et engendré plus de 9600 réactions**.

Facebook est la plateforme de relais d'informations centrales de nos réseaux sociaux, c'est la plateforme où nous avons le plus d'impact. Nous publions des articles de presse, mais aussi l'actualité de l'UMIH, nos communiqués de presse, des photos, l'actualité des départements et les assemblées générales, des infos sur nos partenaires, etc.

Sur **Twitter**, nous sommes passés de 3100 abonnés fin 2017 à plus de 3600 abonnés en 2018 (soit une augmentation de 16%, évolution constante par rapport à l'année 2016-2017). Le taux d'engagement a lui beaucoup augmenté ainsi que la portée des tweets. Nous passons d'une moyenne de 30 000 impressions par mois à 50 000 impressions par mois par rapport à l'année dernière (impression = nombre de fois que notre publication a été vue). En ce qui concerne la stratégie liée à Twitter : nous postons des annonces d'événements, de l'actualité en direct, des rencontres, de la presse. Tout se fait de manière réactive, sur l'instant.

Pour **LinkedIn**, nous sommes à peu près à 1300 abonnés contre 790 abonnés l'année dernière. La stratégie de la plateforme est en train d'évoluer avec du contenu plus institutionnel, quelques articles de presse sur des sujets importants.

Nous allons davantage nous tourner vers de la mise en avant de portraits et témoignages experts des membres UMIH et de nos partenaires pour créer une plateforme totalement institutionnelle qui nous apporterait de nouvelles collaborations et une plus grande visibilité.

Un constat : le secteur compte 220 000 entreprises, 32 000 à l'UMIH. Nos comptes devraient être suivis au moins par 32 000 personnes. Alors faites passer le message dans vos départements : abonnez-vous aux pages UMIH, suivez-nous.

Enfin, nous allons lancer début 2019 notre compte **Instagram** dédié entièrement à nos adhérents et à la profession. Nous avons choisi cette plateforme car elle permet de toucher un public plus jeune, plus attentif à l'image, qui cherche à se projeter avant de tenter une expérience dans nos hôtels ou restaurants. Cette plateforme valorisera nos établissements, nos métiers, les femmes et les hommes qui y travaillent au quotidien, nos savoir-faire, etc. Si vous voulez participer à la campagne Instagram, merci de nous envoyer 10 photos de votre établissement (ou demander à vos adhérents de le faire) que nous mettrons en avant.

vi. Le déploiement d'UMIH PASS, l'outil de syndicalisation incontournable



En 2018, nous avons également lancé **UMIH PASS** avec notre prestataire Pro web CE et la Fédération International des Logis. Cette plateforme à destination des adhérents est aujourd'hui effective

depuis le 1^{er} octobre.

UMIH PASS est une réponse concrète aux nouvelles attentes des chefs d'entreprise qui recherchent des avantages économiques, des outils de fidélisation de leurs salariés et l'accès à une information juste et de qualité. C'est également un instrument de syndicalisation incontournable et décisif pour la fidélisation et la recherche de nouveaux adhérents.

Le site se décompose en 3 parties :

- **L'extranet de l'UMIH** pour une information juste et fiable : Le chef d'entreprise adhérent a accès à toutes les circulaires relatives au droit du travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, au fiscal, au juridique, au développement durable. L'adhérent retrouvera également les dernières actualités de l'UMIH via les communiqués de presse ou encore les newsletters.
- **La centrale d'achats**, en partenariat avec la Fédération Internationale des Logis : le professionnel adhérent bénéficie de remise sur ses achats alimentaires, équipements (arts de la table, produits d'entretien, etc.) et sur un ensemble de services (assurance, logiciels, etc.).
- **L'équivalent d'un comité d'entreprise**, en partenariat avec ProwebCE, pour le chef d'entreprise ET ses salariés : les professionnels ont accès à de nombreuses offres loisirs et bénéficient de réductions: cinéma, spectacle, exposition, voyage, sport, sortie, bien-être, etc. A ce jour, plus d'un million d'offres sont référencées sur tout le territoire. Le chef d'entreprise pourra également utiliser UMIH PASS comme un outil de fidélisation auprès de ses salariés en leur offrant l'accès à la plateforme (via des codes d'activation uniques et personnels édités par la plateforme, selon certaines conditions tarifaires (10 € par an et par salarié). Le salarié aura alors accès uniquement à cette fonctionnalité du site et pourra alors avoir les avantages de l'équivalent d'un comité d'entreprise.

vii. L'UMIH aux côtés des professionnels quand les événements l'imposent

Nous avons une pensée toute particulière pour nos collègues de l'Aude et pour nos collègues touchés suite aux débordements lors de la manifestation des Gilets Jaunes. Vous le savez, l'UMIH est à vos côtés en déclenchant l'action sociale HCR. Lors des grèves, nous sommes intervenus à de nombreuses reprises pour alerter sur les conséquences économiques pour nos établissements du mouvement et son ampleur. L'UMIH participe à ce titre aux réunions à Bercy pour alerter en temps réel sur les conséquences d'événements sur l'activité de nos établissements.

II. UMIH influenceur

1. L'UMIH vous représente

i. Au niveau national

Notre quotidien est de promouvoir la profession et de défendre les intérêts et les spécificités de chacun. Chaque semaine, pour ne pas dire tous les jours, nous sommes au Parlement, dans les ministères, en rendez-vous avec nos administrations, dans les médias, dans les instances interprofessionnelles. Nous ne détaillons pas tous nos rendez-vous, car vous le savez ce travail est une exigence de fonctionnement indispensable. Saluons également la complémentarité de représentation entre le national, le régional et les départements UMIH.

Les équipes gouvernementales ont été ajustées nous poussant à chaque fois à rencontrer les nouveaux conseillers, les nouveaux ministres pour leur présenter nos professions et leur détailler nos propositions.

Roland HEGUY est **membre du Comité interministériel sur le tourisme**, présidé par le Premier ministre qui se réunit deux fois par an. Entre les deux CIT, Jean-Yves LE DRIAN préside un comité de pilotage sur des thèmes précis avec Jean-Baptiste LEMOYNE. Cette année, les thèmes du numérique, des grands événements, des filières touristiques ont été à l'ordre du jour. Nous travaillons en amont de ces rendez-vous importants pour diffuser nos positions et nos propositions. Ce sont lors de ces rendez-vous où notre temps de parole est réduit que nous arrivons à faire passer nos messages auprès de presque tout le Gouvernement. Le prochain CIT du mois de mars aura pour thème : Emploi et Formation. Nous le préparons déjà depuis plusieurs semaines et nous rencontrons la députée en charge d'une mission sur ce thème à notre retour du Congrès. C'est Madame LARDET qui sera d'ailleurs parmi nous jeudi.

A l'Assemblée et au Sénat, nous rencontrons régulièrement **les députés, les sénateurs** : ceux qui sont spécialistes des CHRD et du Tourisme ; et ceux qui vont porter les sujets qui nous concernent.

Nous représentons également la profession auprès des **associations d'élus** : l'Association des Maires de France, l'Association des élus des territoires touristiques, l'Association des petites villes de France, l'Association des maires ruraux, l'Association des Départements de France.

ii. Au niveau européen

- Nous participons aux travaux de l'**HOTREC**. C'est une force pour l'UMIH et pour la France d'être présent au Comex. Lors de la dernière AG de l'HOTREC à Cracovie, nos

membres ont été réélus dans leurs fonctions : Samuel LACOMBE en tant que membre du Comité Exécutif et Jean-Marc BANQUET D'ORX en tant que Président du Comité de dialogue social. Actuellement, nos actions de lobbying au niveau européen portent principalement sur le règlement relatif à l'encadrement des plateformes numériques, la réforme du droit de la consommation, l'établissement d'un code des visas européen, la réglementation des taux d'acrylamide dans les aliments et les aménagements de différentes directives sociales.

- Nous continuons nos actions menées avec l'**ENA** (European Nightlife Association), l'association européenne créée par l'UMIH, afin que la nuit parle d'une seule et même et voix au niveau européen. L'ENA a d'ailleurs tenu sa dernière AG de l'année le 12 novembre en présence de son Président. De nombreux projets ont été mis en place. Dans le cadre de la Nuit, la version anglaise de notre livre « Les Nuits du Futur », édité en collaboration avec Eurocouncil of the Night, a été lancée à Bruxelles le 16 novembre. Des exemplaires ont été distribués aux membres de l'HOTREC et de l'ENA qui ont fait un très bon accueil à cet ouvrage.

- **Forum des Hôteliers francophones** : L'UMIH a invité les représentants des hôteliers francophones belges, suisses, luxembourgeois et québécois à se ~~son~~ réunir en octobre pour créer le Forum des hôteliers francophones, un espace d'échanges sur les sujets et les préoccupations communes aux hôteliers francophones. Cette première édition a réuni la France, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse et le Québec (d'autres pays ont vocation à rejoindre le Forum), représentant près de 20.000 hôtels. Les membres du Forum ont décidé de se réunir une fois par an dans un pays différent et d'échanger régulièrement entre ces rencontres afin de faire avancer les sujets communs. Trois sujets prioritaires ont été identifiés pour cette première réunion, avec des pistes de travail communes :
 1. La valorisation de nos métiers
 2. La montée en puissance de la location meublée
 3. Les plateformes de réservation en ligne, type Booking.com et Expedia

- **Consultation européenne au CA de l'UMIH** : Le 2 octobre, à la suite du Conseil d'administration et en partenariat avec le think-tank Europanova, la Commission Europe de l'UMIH a organisé une consultation citoyenne sur le thème « Tourisme et Europe ». Etaient invités :
 - Valérie GOMEZ-BASSAC, députée du Var, rapporteure sur les consultations européennes, Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises, Commission des affaires européennes

- Isabelle JEGOUZO, chef de la représentation en France de la Commission européenne
- Aina KURIC, députée de la Marne, vice-Présidente du groupe d'Etudes de valorisation d'activités touristiques, membre de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale
- Salvatore SERRAVALLE, secrétaire général adjoint aux affaires européennes, SGAE
- Laurent DUC, président UMIH Hôtellerie, président de la Commission Europe de l'UMIH
- Caroline MALAUSSENA, Conseillère des affaires étrangères à la Direction des entreprises, de l'économie internationale et de la promotion du tourisme

Fière d'être la première industrie à entreprendre cette démarche citoyenne, l'UMIH se félicite que cette initiative ait ouvert de nouvelles perspectives et prépare les prochaines élections européennes de mai 2019 avec nos propositions pour les futurs eurodéputés.

iii. Dans les médias

L'UMIH est le porte-parole de la profession. Nos élus, tous nos élus d'ailleurs, nationaux et locaux, répondent, au quotidien, aux nombreuses sollicitations de la presse. C'est la force de notre représentativité et de la diversité de notre organisation.

Au-delà de simples réponses aux sollicitations, l'UMIH utilise les médias pour faire monter dans l'actualité des sujets telles que la ruralité par exemple, la nécessaire régulation des plateformes de location meublée, les préenseignes dérogatoires, etc.....

Cette année, une centaine de **communiqués de presse et actualités** ont été diffusés. Nous avons organisé une dizaine de conférences de presse et nous répondons tous les jours à plusieurs dizaines de sollicitations des médias. Nous réagissons dès que l'actualité l'impose. Nous remercions nos représentants pour leur disponibilité pour répondre aux diverses sollicitations. Nos services sont à votre disposition pour vous accompagner lorsque vous êtes questionné par les médias.

iv. Aux grands rendez-vous de la profession

Cette année est « une année **EquipHotel** » où nous étions présents pour vous accueillir, ainsi que vos adhérents, dans les meilleures conditions possibles. Nous remercions nos élus : Thierry PERBET, Jean-Christophe CARCENAC, Jöel OUDIN qui se mobilisent sur notre stand pour accueillir les professionnels et leur présenter notre organisation. Nous remercions également Roland CROISÉ pour le concours de cocktails qu'il a organisé sur notre stand et mettre ainsi en avant tous ces jeunes.

Pour le monde de la nuit, l'UMIH a co-organisé **Les Rencontres Européennes de la Nuit** qui se sont déroulées à Lyon en février 2018. Pendant 3 jours, élus, experts, sociologues, chefs d'entreprises, noctambules, français et européens s'étaient réunis à Lyon pour échanger, réfléchir et faire des propositions autour de 3 grandes thématiques : Territoires, Usagers et Gouvernance.

Nous avons **co-édité le livre « Les nuits du futur »** qui retranscrit ces travaux. Nous avons voulu mettre la lumière sur la nuit comme un facteur de dynamisme économique, d'attractivité des territoires, de mixité, de lien social, de diffusion de la culture, comme un levier de croissance pour les territoires à prendre compte dans l'élaboration des politiques publics. Ce livre, vous l'avez eu, est diffusé auprès de nos institutionnels. Nous l'avons remis au ministre Jean-Baptiste LEMOYNE et nous allons le présenter dans une dizaine de villes.

Comme chaque année, l'UMIH a participé aux **Rabelais des Jeunes talents** organisés par la CGAD, en présence de Muriel PENICAUD au Grand Rex à Paris ainsi qu'aux rencontres Rabelais de Lille en septembre et les rencontres Rabelais de Niort en octobre

Dans les territoires, nos UMIH départementales se sont mobilisées pour la **Fête de la Gastronomie / Goût de France** ... même si nous regrettons le changement de date à compter de l'année prochaine. L'UMIH est également partenaire de la 3^{ème} Journée des restaurateurs indépendants organisée par METRO.

Pour la première fois, cette année, l'UMIH était présente au :

- **Salon des Maires** avec les Logis, afin d'être au plus près des élus locaux. Notre objectif : faire partager aux élus locaux nos préoccupations sur la désertification rurale et leur rôle pour encadrer la location meublée.
- **Carrefour Paris pour l'Emploi** : le salon emploi/formation place de la Concorde à Paris.
- **Salon Food Hotel Tech** où nous avons animé une conférence.
- **Concours des Meilleurs Artisans de France organisé par RMC**
- **Concours Les TAFFEURS organisé par le Medef, qui est une campagne de valorisation de l'apprentissage**

Enfin, l'UMIH était présente aux Universités d'été du Medef qui fêtait cette année leurs 20 ans. Un nouveau président pour le Medef : Geoffroy Roux de Bezieux. L'UMIH (Hervé BECAM) est d'ailleurs membre de la Commission « Dynamique du marché du travail et de l'emploi ».

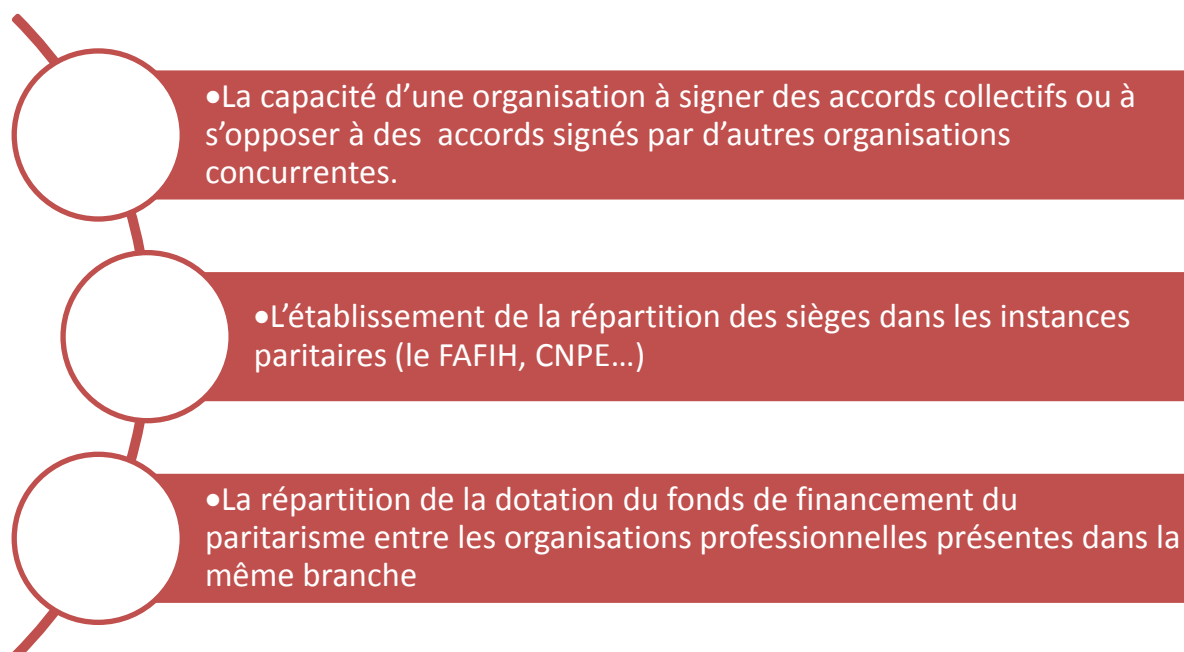
2. La réforme de la représentativité patronale

L'UMIH s'est comptée. En effet depuis bientôt 3 ans nous vous avons sollicité et mobilisé en interne rue d'Anjou de nombreux collaborateurs, que nous tenons une nouvelle fois à remercier pour leur engagement.

Il y aura un avant et un après un tel dossier.

Rappel : c'est la loi du 5 mars 2014 qui a fixé le cadre de cette réforme de la démocratie sociale.

La mesure de la représentativité répondait principalement à 3 objectifs :



Fin d'année 2017, nous avons eu les résultats officiels. L'UMIH représente :

- **71,53%** des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle représentative, (76,22% avec ses syndicats associés GNC et SNRTC)
- **50,31%** des salariés des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle représentative (70% avec ses syndicats associés GNC et SNRTC).

Au sein du collège employeur de la branche HCR, l'UMIH est la seule organisation professionnelle qui pourra engager, seule, l'ensemble des entreprises du secteur. Nous avons ainsi un droit d'opposition dans le cadre de la négociation sociale.

III. L'UMIH en action : nos résultats, nos réussites

Dans ce monde qui change en permanence, qui doit faire face à des défis d'une autre dimension, une organisation se doit d'être réactive, disciplinée et rechercher **une efficacité d'ensemble** tant sur le plan national, régional et départemental.

Sur tous les dossiers, l'UMIH travaille avec un cabinet de lobbying Image 7 qui l'accompagne dans toutes ses actions.

1. L'UMIH promeut et défend la profession

i. L'UMIH devant les tribunaux

Location meublée

Vous le savez, le 6 novembre, nous avons assigné Airbnb en justice pour « concurrence déloyale ». Après tout notre lobbying sur le sujet pour modifier la législation et encadrer cette nouvelle activité et forts des nouvelles réglementations que nous avons obtenues, il est temps maintenant de contraindre Airbnb, le principal acteur de cette économie pseudo collaborative, à enfin respecter la loi. Nous accusons la plateforme de concurrence déloyale pour l'hôtellerie. Nous considérons que le non-respect de la réglementation par Airbnb a pour effet une appropriation illicite de clientèle au détriment des hôteliers et nous demandons au tribunal de commerce de le constater et d'enjoindre Airbnb de modifier ses pratiques.

Distribution en ligne/OTA

Sur le sujet de la distribution en ligne, suite à l'adoption définitive en 2015 du contrat de mandat et aux réactions non satisfaisantes des plateformes, l'UMIH a souhaité maintenir sa pression en étant intervenant volontaire au soutien du ministre de l'économie dans les actions auprès du tribunal de commerce contre Booking et de la Cour d'Appel de Paris contre Expedia, et en alimentant l'Autorité de la concurrence.

L'année dernière, l'UMIH et le GNC ont encore été entendus par la Cour d'Appel de Paris qui a condamné Expedia et donné raison aux hôteliers en :

- condamnant Expedia à payer à l'Etat une amende civile de 1 million d'euros
- l'enjoignant de cesser ces pratiques pour l'avenir.
- jugeant illégales les clauses de parité et les annulant

En parallèle, l'UMIH a mis à disposition de ses adhérents de nombreux supports pour les accompagner dans la reprise en main de leur distribution directe (mode d'emploi, logo, bannière, flyer pour les clients, etc.). L'UMIH participe également à l'initiative lancée par l'HOTREC : « Réservez en direct », lancée en 17 langues dans 27 pays. Nous vous rappelons que tous ces documents sont téléchargeables gratuitement sur le site de l'UMIH.

En outre, d'un point de vue législatif, l'UMIH a obtenu l'insertion dans la loi Numérique de l'obligation pour les plateformes de réservation en ligne d'indiquer les conditions de référencement et de déréférencement des contenus et des offres des professionnels. Ses décrets d'application reprennent les demandes de l'UMIH pour plus de transparence à l'égard du consommateur. Ces mesures, applicables depuis le 1^{er} janvier dernier, n'ont pas toujours été mises en œuvre par les OTA, aussi l'UMIH a transmis les résultats de ses constatations à la DGE et la DGCCRF pour enquête.

Décret performance énergétique

Suite à la suspension du décret du 9 mai 2017 relatif à la performance énergétique des bâtiments du secteur tertiaire en deux temps à l'été 2017, consécutive au recours déposé par l'UMIH, PERIFEM et le CdCF, le Conseil d'État a annulé le texte en juin 2018. Dans la nouvelle version de l'obligation, parue dans un article de la loi ELAN, plusieurs de nos revendications ont été entendues :

- le retrait d'un objectif de performance énergétique à l'horizon 2020
- le retrait de l'obligation de réaliser une étude énergétique
- la prise en compte des autres actions que les travaux, tels que les équipements, leur usage raisonné et la sensibilisation des usagers

L'UMIH travaille actuellement avec le ministère de la transition écologique et solidaire sur la nouvelle version de ce décret tertiaire, ainsi que d'un arrêté conjoint, qui viendront en application de l'article de la loi ELAN.

Transparence des contrôles hygiène

L'action de l'UMIH contre le décret du 15 décembre 2016, qui organise la publication des résultats des contrôles officiels en matière de sécurité sanitaire des aliments, est toujours en cours auprès du Conseil d'État. Nous vous informerons dès qu'il aura statué sur notre recours.

Lors de la réunion bilan de la première année du dispositif, deux constats ont été énoncés :

- le dispositif est encore très méconnu du grand public,
- seuls les résultats de contrôles auxquels la DGAL a participé sont publiés, la DGCCRF ayant fait le choix de ne pas publier ses propres résultats de contrôles tant que le Conseil d'État n'aura pas rendu sa décision.

Décret Bruit

Le recours introduit devant le Conseil d'Etat contre le décret publié en août 2017 est toujours en cours d'instruction par la haute juridiction. Nous sommes à l'heure actuelle toujours dans l'attente de la publication de l'arrêté alors même que la nouvelle réglementation est en théorie applicable depuis le 1^{er} octobre dernier. Le retard apporté à la publication de ce texte s'explique par son caractère technique concernant notamment les prises de mesures sonores ainsi que la définition de l'étude d'impact des nuisances sonores. L'UMIH, qui a été consultée à propos de cet arrêté, a fait part de ces observations.

Parallèlement aux travaux sur l'arrêté, une instruction est en cours de préparation par les services des ministères de la Santé, de l'Environnement et de la Culture. De plus l'UMIH participe dans le cadre du Conseil National du Bruit à la préparation d'un guide à l'usage des exploitants d'établissements.

ii. L'UMIH s'oppose :

TVA dans la restauration :

Dans le cadre de l'élaboration du projet de loi PACTE, le gouvernement a conduit durant l'été 2018 une réflexion sur le relèvement du taux intermédiaire de TVA applicable dans la restauration. Dans le même temps, plusieurs études économiques, largement reprises par les médias, ont une nouvelle fois stigmatisé notre secteur d'activité.

Face à cette menace bien réelle, l'UMIH a fédéré l'ensemble des organisations patronales du secteur de la restauration (GNC, GNI, SNARR, SNRPO, SNRTC) autour d'un argumentaire commun qui a été porté auprès du Président de la république, du gouvernement, des parlementaires et relayé par les départements UMIH.

Nos arguments ont été entendus et nos efforts récompensés, **la TVA dans le secteur de la restauration restera bien à 10%.**

Taxe de séjour

Le député Gilles CARREZ a remis début septembre son rapport au Premier Ministre sur les ressources de la Société du Grand Paris (SGP). Parmi les pistes de financement, figurait notamment une proposition visant à créer une taxe de séjour régionale de 30 % réservée à la région IDF.

L'UMIH et le GNC ont immédiatement réagi auprès du gouvernement et dans les médias pour dénoncer cette proposition qui serait lourdement pénalisante pour l'économie du tourisme et

l'attractivité de la 1^{ère} région d'accueil des touristes français et étrangers. Nous craignons également que cette mesure puisse être élargie à l'ensemble du territoire. Cette proposition a été reprise dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019 (taux de 15%), actuellement en cours d'examen au Parlement et nous nous battons pour en atténuer sa portée.

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019, les députés ont également adopté un amendement visant à renforcer les sanctions à l'égard des plateformes qui ne collectent pas la taxe de séjour.

Chèques-vacances

L'UMIH, avec la Confédération des Acteurs du Tourisme (CAT) a dénoncé la publication du décret visant à porter le taux de commission de l'Agence Nationale des Chèques-Vacances (ANCV) sur les prestataires de tourisme et de loisirs, lors du remboursement des chèques-vacances de 1% à 2,5% à partir du 1er janvier 2019.

Cette augmentation de 150%, prise sans concertation avec les professionnels du tourisme, va concerner 200 000 prestataires de tourisme et de loisirs ayant passé une convention avec l'ANCV. Sans apporter aucun apport additionnel de clientèle, cette décision risque de réduire très fortement le nombre de prestataires acceptant le chèque-vacances, de rendre plus difficile son acceptation par les entreprises et de pénaliser in fine les bénéficiaires des chèques vacances.

L'UMIH avait d'ailleurs écrit à Bruno Le MAIRE sur ce sujet. Un rendez-vous avec l'ANCV est prévu et nous réfléchissons à toutes les actions que nous pourrions mener pour nous opposer à cette augmentation.

Doggybag

L'UMIH s'est opposée à l'adoption par l'Assemblée nationale (dans le cadre du projet de loi Alimentation) d'un amendement visant à obliger les restaurateurs à mettre à disposition un doggybag aux clients qui en font la demande à compter de 2021.

L'UMIH s'est toujours positionnée en faveur du développement du doggy bag ; elle était d'ailleurs à l'initiative de cette mesure lors de la signature du Pacte contre le gaspillage alimentaire en 2013. Pour autant, cette pratique ne devrait en aucun cas être imposée aux professionnels, pour qui elle représenterait une obligation supplémentaire venant s'ajouter à une liste déjà longue qui pèse sur la profession au quotidien. Imposer des contenants à tous les restaurants ne représente pas la solution universelle au gaspillage alimentaire dans la restauration.

Pêche électrique

Avec notre partenaire Mr. Goodfish, nous avons demandé aux députés européens de voter pour **l'interdiction totale de cette technique de pêche**. Les professionnels de la restauration sont totalement opposés à cette technique de pêche anti-responsable qui détruit les fonds marins, leur écosystème et abime considérablement les poissons pêchés. A l'instar des chefs, l'UMIH a appelé ses professionnels restaurateurs adhérents à boycotter les poissons issus de cette technique.

iii. L'UMIH assure la promotion de la profession

Assises de la ruralité

Nous avons organisé à Rodez (10 avril 2018) une journée d'échange sur la ruralité où nous avons présenté un manifeste "Cafés, Hôtels, Restaurants : le cœur battant de nos villages" avec 7 priorités pour réveiller les territoires ruraux. Notre manifeste a été diffusé très largement auprès des élus.

Notre objectif : montrer que nos établissements (cafés, hôtels, restaurants) sont au cœur de l'écosystème des villages : ils sont créateurs d'emplois et de lien social, ils animent la vie du village, ils favorisent le déploiement d'une offre culturelle, ils participent à l'attractivité touristique des territoires, etc...

Les Français, aussi, reconnaissent leur rôle essentiel dans le développement économique et social des territoires (sondage IFOP pour l'UMIH).

Lors de ces Assises, **nous avons présenté nos 7 priorités pour les territoires ruraux et annoncé la mise en place de la Commission Ruralité et Territoires** présidée par Michel MORIN qui se réunit désormais tous les 2 mois. Martine CROHARE en est la référente et assure le lien avec les élus locaux et les exploitants.

Mais nous avons également besoin de relais locaux c'est la raison pour laquelle nous avons demandé à nos syndicats départementaux de désigner des référents qui seront les interlocuteurs des mairies ou des professionnels souhaitant monter un projet. Ces référents sont également en lien direct avec l'UMIH nationale pour les aider dans leurs démarches.

Nous poursuivons également nos travaux avec l'AMRF, le député Ramos, et d'autres associations de la ruralité et nous réfléchissons à organiser un événement à Paris au printemps que nous appellerons « Ruralisme ! »

L'UMIH était présente récemment au Salon des Maires où nous avons rencontré divers maires ou élus intéressés par notre projet. Nous remercions Thierry PERBET pour sa participation sur ce salon et les contacts qu'il a su établir.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Nous avons édité un **calendrier des fruits et légumes** de saison afin de sensibiliser les chefs et leur équipe à respecter les saisons et à privilégier les circuits courts. L'UMIH incite également les professionnels restaurateurs à imprimer le calendrier pour l'offrir à leurs clients afin de les sensibiliser également à cette démarche citoyenne.

L'UMIH est très engagée en faveur du développement durable. Ce calendrier, recommandation des Assises de la Restauration dont les travaux sont toujours en cours, poursuit les chantiers déjà menés par l'UMIH pour accompagner les professionnels :

- Publication de **guides pour vaincre le gaspillage** sous toutes ses formes en restauration et en hôtellerie (2015 et 2016 ; réédition en 2018)
- Publication d'un **livre de recettes « Les chefs s'engagent : leurs recettes anti-gaspi »** (2017) pour valoriser et élargir auprès du grand public les bonnes pratiques anti-gaspillage des chefs : des chefs UMIH, de toutes les régions de France, ont élaboré pour le grand public 27 recettes gastronomiques zéro-déchets, faciles et rapides. Ce livre a d'ailleurs rencontré un fort succès en librairie.
- **Partenariat avec Mr.Goodfish** afin de contribuer à la préservation des ressources halieutiques en diffusant auprès des professionnels de la restauration les informations nécessaires pour accompagner le changement des comportements vers des achats durables en produits de la mer.
- **Expérimentation d'une formation contre le gaspillage alimentaire**, créée par Butterfly Tourism et proposée aujourd'hui au niveau national par UMIH Formation.
- **Promotion des labels environnementaux** Clef Verte et Écolabel européen, dans le cadre de partenariats, pour inciter les professionnels à s'engager dans des démarches de développement durable reconnues

L'UMIH poursuit par ailleurs son implication auprès du ministère de l'agriculture et de l'ADEME dans le cadre de deux groupes de travail du **pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire**, consacrés à l'évaluation du gaspillage alimentaire et à la sensibilisation des acteurs.

L'UMIH s'est aussi associée à **Deliveroo** dans le cadre d'une action de communication commune pour réduire les déchets plastiques et promouvoir les guides de bonnes pratiques de l'UMIH pour vaincre le gaspillage, pendant la semaine européenne du développement durable.

Affichage environnemental dans les hôtels

L'UMIH participe depuis plusieurs années à un groupe de travail, piloté par l'ADEME, sur l'affichage environnemental dans les hôtels. L'affichage environnemental consiste à donner au client, sous forme d'étiquette, le coût environnemental de la nuitée et du petit-déjeuner (impact CO₂, consommation d'eau, consommation d'énergie, quantité de déchets, % produits écologiques). 100 hôtels bénéficient d'un suivi pendant 3 ans et de la prise en charge de la moitié de leurs frais par l'ADEME. De nombreux adhérents UMIH se sont déjà inscrits dans ce dispositif, que le président de la commission développement durable a présenté au salon mondial du tourisme en mars 2018 et lors d'une audition au Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) en novembre 2018.

L'UMIH partenaire de la MILDECA

L'UMIH est partenaire de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) dans la mise en œuvre d'un plan d'actions global contre les drogues en direction des jeunes. Des conventions avec 11 collectivités sont en cours de signature.

Suite à notre demande, la MILDECA a d'ailleurs constitué un groupe de travail interministériel avec la santé et l'intérieur qu'elle pilote sur les débits de boissons pour une révision et une simplification du code de santé publique (révision des zones protégées, transfert de licences, quota des licences, etc.) et pour encadrer la vente des boissons alcoolisées par les autres vendeurs d'alcool (associations, grandes surfaces, etc...). Nous rappelons que dans le cadre de ce partenariat, l'action sur la sensibilisation des responsables d'associations est toujours inscrite dans le plan national de mobilisation contre les drogues et les conduites addictives 2018. La MILDECA, qui transmet nos demandes en interministériel, a travaillé sur le nouveau guide des débits de boissons qui devrait voir le jour d'ici la fin de l'année.

Partenariat avec le CNAPS

L'UMIH travaille en partenariat avec le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité) sur tous les sujets concernant les activités privées de sécurité au sein de nos entreprises (agents de sécurité, service interne de sécurité, etc.).

Après nos sollicitations auprès du CNAPS et de la MILDECA, l'UMIH est intervenue auprès des députés THOUROT et FAUVERGUE dans le cadre de la mission extra-parlementaire qui leur a été confiée par le ministère de l'Intérieur sur la sécurité pour que les agents de sécurité de nos entreprises puissent intervenir, sans autorisation préalable, aux abords des lieux dont ils ont la responsabilité, afin d'assurer la sécurité de leurs clients et prévenir les risques. Un rapport a été rendu et une concertation sur l'ensemble des propositions doit être engagée.

iv. L'UMIH accompagne la profession

SACEM / SPRE

La musique est au cœur de la vie de nos entreprises, au cœur de nos métiers. Nos professionnels CHRD doivent pouvoir poursuivre les activités culturelles et développer la musique dans leurs lieux de convivialité, de lien social et de vie.

Nous maintenons donc des réunions de travail régulières avec la SACEM, ainsi que des commissions paritaires nationales pour la défense de nos adhérents.

Concernant la réduction protocolaire sur les redevances SACEM, vous vous souvenez que la SACEM annonce depuis plusieurs années qu'elle va la passer à 15 ou 20%, mais nous avons réussi à limiter les dégâts puisque nous avons négocié son maintien à 28% mais aussi qu'elle soit en lien avec la représentativité :

- A partir du 1er janvier 2019, la réduction protocolaire sera progressive en fonction de la représentativité et du niveau d'engagement de l'organisation professionnelle : 20%, 24% ou 28%.
- La réduction de 20% minimum est réservée aux organisations professionnelles représentatives et générant via leurs adhérents des droits d'auteur SACEM supérieurs à 500.000 euros. En d'autres termes, la SACEM va supprimer les réductions qui étaient accordées aux organismes non représentatifs ou trop petits.
- La réduction de 28% est réservée aux organisations professionnelles avec implication forte qui remplissent certaines conditions.

Les contreparties exigées par la SACEM dans la convention nationale ont été remplies avec succès en 2018. La réduction pour les adhérents de l'UMIH sera bien de 28% pour 2019. Cette année, en plus de la réduction UMIH de 28%, **nous avons obtenu une réduction supplémentaire pour les cafés ruraux.**

Des dossiers sont toujours en cours de discussion avec la SACEM sur les barèmes des établissements hybrides (BAM, RAM, Bowling, ...)

Au niveau de la SPRE, les commissions paritaires et les réunions ont nettement baissé ; nous avons maintenant très peu de remontées des départements.

Dossiers d'accessibilité

Certains sujets exigent un suivi permanent des services, c'est le cas de l'accessibilité. En effet, après la mise en place du dispositif, de la réglementation en vigueur, des Agendas d'Accessibilité Programmée (ADAP), des dossiers simplifiés, des fiches pratiques, des guides, des registres, des plaquettes, l'UMIH continue activement à essayer de traiter des dossiers bloqués par les commissions d'accessibilité.

Depuis 2017, des ADAP soutenus par les professionnels se trouvent aujourd'hui bloqués par des commissions d'accessibilité qui ont souvent une interprétation différente des règles d'un département à l'autre. De nouvelles difficultés et contraintes imposées par les commissions d'accessibilité apparaissent, freinant un déploiement homogène sur l'ensemble du territoire. Pour le même type d'ERP, deux avis distincts selon la commission départementale.

Nous sommes monté au créneau et avons alerté le Premier Ministre pour trouver une piste d'atterrissage : soit des guides pour une uniformisation des positions des commissions, soit une instance de recours pour nos professionnels, soit même un bilan d'étape organisé par la DMA qui relèverait toutes les incohérences mentionnées et adresserait ses recommandations aux commissions. En attendant, nous continuons à relancer la DMA, par courriers, mails, rencontres, et par l'intermédiaire de vos appuis départementaux, nous débloquons des situations pour vos adhérents.

De même, nous sommes toujours en relation avec la DHUP et la Direction du logement pour continuer de travailler sur les projets modificatifs d'arrêté et de décret sur le dispositif d'ADAP et surtout maintenir les acquis.

Titres restaurant :

L'UMIH par l'intermédiaire de son représentant, Charly BELISSON a consolidé ses partenariats avec les émetteurs de titre restaurants. Nous avons le plaisir de vous annoncer la reconduction en 2019 des tarifs préférentiels pour les adhérents UMIH. Les chefs d'entreprises adhérents à notre organisation pourront ainsi économiser jusqu'à -33 % par rapport au tarif général en fonction du circuit, de l'émetteur et du support.

Médiateur du tourisme

Depuis le 1er janvier 2016, le Code de la consommation impose aux professionnels de tous les secteurs de communiquer aux consommateurs les coordonnées d'un médiateur. L'UMIH a retenu les services de la Médiation du Tourisme et du Voyage (MTV), et négocié pour tous ses adhérents l'accès à ce médiateur à des conditions privilégiées, les plus avantageuses du marché.

Aussi, l'UMIH a décidé de prendre en charge la cotisation annuelle couvrant la mutualisation des coûts de fonctionnement et de gestion de la médiation. Resteront à la charge des professionnels Cafés, Hôtels, Restaurants et Discothèques, des frais de dossiers négociés à 50€ HT en cas d'avis rendu par le Médiateur.

Nous rappelons que cette obligation légale est remplie, pour les adhérents de l'UMIH, par la simple indication de la mention proposée dans nos circulaires juridiques.

GIP Café Culture pour nos CHR

Après 10 années de travail de l'UMIH en partenariat avec les membres de la plateforme nationale des Cafés Cultures sur l'accueil de musiciens dans nos établissements, nous avons obtenu le GIP Café culture. **Le résultat est unique : un fonds d'aide à l'emploi artistique direct.**

Ce dispositif du GIP Cafés Cultures est aujourd'hui opérationnel sur l'ensemble du territoire et a pour conséquences de permettre au GIP Cafés Cultures d'apporter son aide aux CHR. C'est un outil indispensable à la profession CHR pour l'aider à développer les animations musicales et culturelles qu'elle met en place à la grande satisfaction de sa clientèle.

Des comités d'animation et de promotion du GIP Cafés Cultures vont voir le jour dans tous les départements, le premier ayant eu lieu la semaine dernière à Toulouse, l'UMIH départementale y est représentée.

Enfin, l'UMIH a reconduit avec le SNAM CGT le protocole de bonnes pratiques concernant la programmation et la diffusion d'artistes interprètes et leurs rémunérations dans les établissements CHR de type N et de catégorie V (N-V).

Opération ADEME « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts »

L'UMIH est partenaire depuis fin 2017 de l'opération « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts » portée par l'ADEME auprès d'entreprises de moins de 250 salariés de différents secteurs dont la restauration. Cette opération propose un accompagnement personnalisé aux PME afin d'identifier les pertes cachées, de calculer les coûts et de définir un plan d'action visant à optimiser leurs flux énergie, matière, eau et déchets afin de réaliser des économies récurrentes.

La feuille de route économie circulaire du gouvernement a ouvert cette opération, initialement destinée à 500 entreprises, à un plus large panel de 2 000 entreprises à accompagner d'ici 2020. L'ADEME appelle d'ailleurs les élus de ses fédérations partenaires à s'inscrire dans l'opération comme établissements modèles pour encourager leurs adhérents.

Partenariat UNISOAP : collecte et recyclage des savons pour une bonne cause

A l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets, l'UMIH a signé un partenariat avec UNISOAP pour sensibiliser nos adhérents hôteliers au recyclage des savons usagés. Cette association innovante collecte les savons usagés des hôtels, les recycle dans un ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) et se charge de leur distribution auprès de personnes dans le besoin via des associations partenaires.

Formation « moins de gaspi au resto »

Expérimentée en Bretagne, cette formation de réduction du gaspillage alimentaire se passe dans l'établissement sur deux jours et vise à permettre au restaurateur de :

- Connaître précisément la provenance de ses déchets alimentaires, du gaspillage alimentaire et des coûts associés,
- Identifier les actions de réduction des déchets et de réduction de coûts réalisables dans son établissement,
- Mettre en place un plan de mesure, de suivi et de communication autour de ce projet de réduction de coûts et de déchets.

L'approche innovante de cette formation consiste à pouvoir mesurer et suivre la production de déchets alimentaires en kg mais également convertis en euros. Depuis 2018, cette formation est désormais commercialisée sur la France entière par Betterfly Tourism et UMIH Formation.

Prévention des risques professionnels

L'UMIH a signé en 2015 une Convention Nationale d'Objectifs (CNO) avec la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM) afin de prévenir et ainsi réduire les risques professionnels dans les établissements du secteur CHR. Cette CNO permet jusqu'en août 2019 à nos établissements d'obtenir des financements auprès de leur CARSAT régionale dans le cadre d'un plan de prévention. Nous ferons un premier bilan courant 2019.

En ce qui concerne la livraison des boissons dans les entreprises du secteur CHR, les travaux avec la FNB ont repris à l'automne 2018 pour réviser le protocole de sécurité et l'élargir aux livraisons de denrées alimentaires. Une recommandation de la CNAM, incluant ce nouveau protocole, est à paraître en 2019.

Suite à une demande de l'UMIH auprès de la CNAM, l'outil OiRA, développé par l'INRS pour permettre aux restaurateurs de créer et mettre à jour gratuitement leur document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), a été élargi aux cafés, hôtels, restaurants et mis en ligne en septembre 2018. Il en va de même pour l'outil MAVImplant de modélisation 3D des établissements en tenant compte des risques professionnels, qui a été élargi à tous les établissements CHR depuis septembre 2018.

2. L'UMIH négocie : bilan Affaires sociales et Formation professionnelle

i. Affaires sociales

L'UMIH au sein de la branche

Afin de maintenir un dialogue social de branche constructif, l'UMIH a réorganisé sa commission des Affaires sociales et de la Formation professionnelle en deux sous-commissions afin de rendre le travail plus efficace compte tenu de l'actualité.

L'UMIH a participé à plus d'une trentaine de réunions paritaires (commission mixte paritaire, bilatérales, réunions patronales...). Le dialogue social fonctionne de mieux en mieux au cours des commissions mixtes paritaires et ce, grâce à un travail préparatoire paritaire constructif. En effet, plusieurs groupes de travail sont mis en place afin de traiter les sujets en amont et en comité restreint, toutes les organisations étant représentées.

5 groupes de travail sont mis en place :

- les **chèques vacances** (compte tenu de la hausse du taux de commission et la suppression de des exonérations de charges sur les chèques vacances, l'UMIH a décidé de mettre ce groupe de travail en suspens),
- les **saisonniers** : les partenaires sociaux avancent sur le sujet du logement, souci principal des saisonniers et des résidences ont été inaugurées cette année (Juan Les Pins et d'autres le seront prochainement...),
- les **classifications** : la grille de classification de 1997 retrouve une jeunesse et le travail avance bien. Il devrait se terminer d'ici juin 2019 et les adhérents disposeront d'une grille de classification à jour et modernisée,
- les **contrats courts** : suite aux annonces du bonus-malus du gouvernement, les partenaires sociaux s'emparent du sujet
- la **CPPNI** (commission paritaire permanente de Négociation et d'Interprétation). La mise en place de la CPPNI a fait l'objet d'un accord de branche qui sera prochainement signé par toutes les organisations patronales et toutes les organisations syndicales de salariés à l'exception de la CGT. Cette commission a vocation à remplacer la CMP.

Un avenant n° 28 sur la grille de salaire a également été signé le 13 avril 2018 mais est toujours en cours d'extension donc non applicable. La Direction Générale du Travail semble débordée ou pas trop pressée pour étendre les accords de branche !

L'UMIH au sein des organisations interprofessionnelles (Medef, U2P, CPME, GPS)

L'UMIH est toujours présente au niveau des organisations interprofessionnelles (MEDEF, U2P, CPME) et participe à plusieurs réunions (environ deux par mois et une par semaine lors des réformes importantes).

L'UMIH participe activement dans le cadre de la Commission sociale du GPS (groupement des professions de service) tant au niveau du droit du travail que de la formation professionnelle. Un élu de l'UMIH, Thierry GREGOIRE en a d'ailleurs été élu le Président par les branches professionnelles composant cette commission.

Les négociations UNEDIC : la sur-taxation des CDD de nouveau sur la table :

Nous sommes montés au créneau plusieurs fois.

Rappel des faits :

Juin 2016 : échec des négociations. L'UMIH s'était fermement opposée à cette négociation dans la mesure où elle ne traitait pas du problème dans son ensemble !

Février 2017 : le conseil exécutif du MEDEF donne son feu vert pour rouvrir la négociation sur l'assurance chômage mais exclut la taxation des contrats courts. L'UMIH a rappelé son opposition, avec le soutien du GPS, à la réouverture des négociations sur l'assurance-chômage telles que présentées.

Mars 2017 : les partenaires sociaux (interprofessionnels) aboutissent à un protocole d'accord sur l'assurance chômage avec une sur-taxation maintenue sur les contrats d'usage et pour une durée de 18 mois mais qui pourrait être prolongée si les branches visées n'ont engagé aucun effort en vue de réguler l'utilisation des contrats courts !

17 octobre 2017 : Les Echos publient un article où il serait question d'un bonus-malus pour les contrats courts. Réaction immédiate de l'UMIH qui appelle à un « front uni » contre cette mesure jugée inacceptable et traduisant une méconnaissance profonde du monde dans lequel on vit.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel contient un volet assurance chômage et finalement la négociation s'ouvre à nouveau.

25 septembre 2018 : un document de cadrage est transmis aux partenaires sociaux interprofessionnels. Ce document prévoit des objectifs en matière de trajectoire financière et des objectifs d'évolution des règles de l'assurance chômage permettant de lutter contre la

précarité et d'inciter les demandeurs d'emploi au retour à l'emploi. A défaut de négociation interprofessionnelle, le Gouvernement reprendra la main.

L'UMIH qui avait prédit ce schéma, le gouvernement étant bien décidé à mettre en place un bonus-malus pour les secteurs « mauvais élèves » qui ont recours aux contrats courts, travaille depuis un an sur une solution alternative qui pourrait à la fois, mettre fin à la permittence et éviter la taxation des contrats courts de la branche et permettre également un recrutement facilité pour les employeurs, bien souvent victimes d'un manque de main d'œuvre dans leur établissement.

Depuis un an, une délégation travaille sur la création d'un nouveau contrat de travail. Ce projet a été accueilli favorablement l'été dernier par l'Elysée, Matignon, le ministère du travail et même l'UNEDIC. L'UMIH a été reçue en personne devant M. MOREL, M. IMBERT, M. FERRACCI pour présenter le projet. Celui-ci qui n'est pas encore complètement finalisé juridiquement vous sera présenté au cours du Congrès. Mais attention et contrairement à ce que souhaitait le MEDEF, ce projet n'est pas conditionné à la négociation sur l'assurance chômage. C'est une solution pour nos chefs d'entreprise et l'UMIH refuse que l'interpro utilise ce projet à des fins de négociations de l'assurance chômage.

La médecine du travail

L'UMIH continue son action auprès du MEDEF et des pouvoirs publics quant au problème de la médecine du travail. Le GPS s'est également emparé du sujet car plusieurs branches appartenant aux Services sont concernées.

En 2017, l'UMIH a fait savoir au Gouvernement que la loi Travail ne résout pas les problèmes de fond et il est donc nécessaire de continuer à les mettre sur la table (pénurie des médecins du travail, coût trop disparate, lieu...)

2018, enfin l'UMIH est entendue et une loi sur la santé au travail est en préparation. Celle-ci prévoit dans une de ses dispositions la question de l'organisation des services de santé au travail. Le gouvernement devrait se saisir de la question de la pénurie des médecins du travail et surtout du coût de la médecine du travail trop disparate en fonction des départements (tarif pouvant varier du simple au double en fonction de la zone géographique) avec la création d'une cotisation unique médecine du travail (qui serait recouverte par l'URSSAF) en regroupant les contributions financières aux SST avec celles des AT/MP

L'UMIH reste cependant très vigilante sur la mise en œuvre de cette contribution et aux autres dispositions de cette loi et notamment celles relatives à la question des arrêts maladie.

La réforme des retraites et la dépendance sont les deux gros chantiers de 2019 et l'UMIH sera bien entendu présente au cours des négociations.

Concernant la dépendance, l'UMIH n'a pas attendu que le gouvernement s'empare du dossier et grâce à la section professionnelle qu'elle préside avec Force ouvrière, elle a abordé le sujet de la dépendance avec la mise en place d'une aide aux aidants permettant à nos chefs d'entreprise de bénéficier d'une aide et d'un soutien lorsqu'une personne de leur entourage nécessite un accompagnement et de pouvoir ainsi se libérer du temps pour s'occuper de leur entreprise.

TNS : pour la première fois dans la branche, les TNS, au même titre que les salariés, peuvent bénéficier de cette mutualisation et intégrer le régime frais de santé

Le régime social des indépendants (RSI)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le RSI est rattaché au régime général avec une obligation d'installer une nouvelle gouvernance nationale et régionale de conseil de la sécurité sociale des indépendants (CSSI), tout en préservant les niveaux de cotisations spécifiques aux indépendants. L'alignement des cotisations sur le régime général créerait une augmentation de 26% pour les indépendants.

L'UMIH au sein de l'action sociale HCR

L'UMIH tenait à souligner et à remercier HCR santé et prévoyance pour le soutien et l'aide apportés en faveur des entreprises et des salariés en difficultés à la suite des inondations. Si cela a pu se faire, comme en 2017 lors des attentats et des ouragans, c'est grâce à HCR dont sa force première est d'offrir un « régime de mutualisation » et non un « régime d'opportunité ».

C'est pourquoi, nous recommandons toujours à nos adhérents de continuer d'affilier leurs salariés auprès d'HCR santé, qui est seul garant de la protection et de la défense des intérêts de nos entreprises et de nos salariés. Il est également indispensable d'effectuer les réunions d'information dans tous les départements.

La rente handicap est depuis janvier 2018 en application dans la CCN HCR, c'est une nouvelle garantie de protection sociale, c'est un premier pas dans l'accompagnement des salariés handicapés de la branche et de leur famille.

D'autres actions ont été menées ou sont en cours, l'autisme ou l'illettrisme, permettant à nos adhérents de pouvoir obtenir un soutien et une aide...

Les mineurs dans les débits de boisson

L'UMIH s'est mobilisée activement lors des discussions sur le projet de loi pour choisir un avenir professionnel. Une circulaire de la DGT posait comme principe l'interdiction pure et simple de l'embauche d'un mineur dans un débit de boisson, sans distinguer l'affectation au bar. Cette notion d'affectation au bar ayant disparu, aucun débit de boisson ne pouvait juridiquement embaucher un mineur et ce, quel que soit le poste occupé !

L'UMIH, par courrier, a demandé à la ministre du Travail, Muriel PENICAUD, de clarifier le plus rapidement possible cette situation qui représentait un frein au développement de la formation dans la branche des HCR et qui est ainsi en contradiction totale avec les annonces faites par le Gouvernement de privilégier la formation et notamment de valoriser l'apprentissage. Aussi, et afin de faciliter l'accueil des mineurs dans les débits de boisson, il lui a été demandée une modification du code du travail et du code de la santé publique !

L'UMIH a obtenu gain de cause après des mois de dialogue avec le ministère, la DGT et même l'Education nationale en faisant remettre la notion « d'affectation au bar » dans la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, modifiant ainsi les articles du code du travail et de la santé publique.

ii. Formation professionnelle et Emplois

La réforme de la formation professionnelle : OPCA (Fafih) aujourd'hui, OPCO demain

Cette réforme de la formation professionnelle est au cœur de l'année 2018 et se poursuivra en 2019. Pour l'UMIH tant au niveau départemental, régional que national, la formation est un enjeu majeur. L'accompagnement des entreprises et des salariés est une priorité quels que soient les dispositifs de formation et les bénéficiaires.

Le travail de tous effectué pour et dans la construction du nouveau paysage de la formation professionnelle pose la question de la continuité des services construits autour de notre OPCA historique, le FAFIH. En effet celui-ci dans sa forme actuelle va disparaître pour se replacer dans un OPCO aux frontières plus larges que notre secteur.

Le Conseil d'administration de l'UMIH a mandaté Hervé BECAM et Michel BEDU pour entreprendre toute négociation et constituer ce nouvel OPCO. La priorité a été donnée de maintenir et d'améliorer le niveau des services apporté aux entreprises de la branche. Les services du FAFIH sont pleinement intégrés dans les réflexions et négociations. Au regard des autres branches que nous observons et avec qui nous pourrions demain collaborer, nos

services de proximité actuels méritent toute notre attention et toutes nos intentions pour demain.

Mais avant toute négociation technique et opérationnelle, l'enjeu politique est celui de la représentation de la branche dans un environnement différent et dans le contexte plus large de la refonte des branches professionnelles. Cet enjeu reste la préoccupation majeure des négociateurs de l'UMIH.

Cette réforme et cette transformation ne sera pleine et effective qu'en 2020 et 2021. Elle ne doit pas faire oublier que 2019 c'est demain et que former nos salariés se poursuit au-delà du 1^{er} janvier. Laurent BARTHELEMY, vice-président du FAFIH, travaille au quotidien pour que les conditions d'intervention financières 2019 tiennent compte de vos préoccupations.

Cette réforme s'appuie aussi sur les territoires et que la place des régions, Etat et des collectivités territoriales seront également une question centrale dans les débats futurs. Les financements complémentaires seront essentiels pour nos entreprises et nos salariés. Votre rôle au titre des régions UMIH va être renforcé de fait.

La politique de certification et de qualification

La réforme de la formation professionnelle amène également un mouvement de fonds sur les certifications. Sous l'impulsion de Michel BEDU en qualité de président de la CNPEF-ih, les CQP-ih ont fait l'objet d'une nouvelle approche : celle en blocs de compétences. Cette nouvelle démarche de construction des diplômes permet à la fois de construire pas à pas l'accès aux certifications, donne de la souplesse pour passer d'un diplôme à un autre et permet des financements élargis tant pour les entreprises que pour les salariés et les demandeurs d'emploi.

Cette réforme permet aussi d'aller plus loin. Et à la demande de l'UMIH validé en CPNEF-ih, les CQP vont faire l'objet d'une nouvelle transformation en Titre professionnel. Cela permettra désormais d'avoir un niveau à nos diplômes de branche comme ceux de l'Education Nationale ou du ministère du travail mais surtout ils pourront désormais être obtenus via l'apprentissage. C'est une très ancienne demande de l'UMIH qui pourra désormais trouver un aboutissement positif.

Campagne du Medef en faveur de l'apprentissage

Le 25 avril 2018, le Medef, en partenariat avec l'UMIH et 16 autres fédérations professionnelles, a lancé la campagne en faveur de l'apprentissage "L'apprentissage, mon plan A". Un objectif : casser les préjugés et revaloriser l'apprentissage et l'alternance.

Le développement de l'apprentissage :

Avec la réforme de la formation professionnelle, l'UMIH a pesé de tout son poids pour éviter que la situation des mineurs recrutés en contrat de formation en alternance et notamment en apprentissage soit traitée par le droit commun lorsqu'il s'agissait du service des alcools.

Nos interventions ont trouvé une réponse qui a préservé votre capacité à accueillir et former des mineurs en apprentissage pour le service des boissons dès lors qu'il ne s'agit pas explicitement du service des boissons. Cette démarche a été complexe et les négociations très compliquées.

Comme vous le savez aussi, la réforme de l'apprentissage est le moteur de cette réforme. Pour notre secteur, nos entreprises, l'apprentissage est la voie d'insertion privilégiée. Désormais, la réforme confie aux branches la responsabilité du pilotage de l'apprentissage. Certes les contours n'en sont pas encore intégralement totalement connus, l'UMIH est à l'ouvrage pour dessiner l'apprentissage de demain.

Depuis juin dernier, sous l'égide de Michel BEDU, de nombreuses rencontres nous ont permis d'appréhender les préoccupations des CFA pour mieux les rassurer, déterminer le coût au contrat, définir des modalités d'organisation en phase avec les besoins des entreprises et des jeunes. C'est un enjeu de taille pour stopper la baisse des effectifs et redonner l'envie à des jeunes de nous rejoindre via cette voie royale de formation.

Là encore, vous êtes au cœur du système, et c'est localement qu'il faudra faire vivre la réforme.

Le pilotage de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications

L'UMIH est intervenue pour que 2 initiatives soit reprises et réalisées par notre Observatoire :

- Qui est cette nouvelle génération qui rentre sur le marché du travail,
- Quelles images ont de nous les jeunes et les prescripteurs.

Ces deux études ont été réalisées et financées par le FAFIH. L'étude image par BVA, commandée à l'origine par l'UMIH restauration va être présentée cet après-midi. Elle mérite toute votre attention car elle pose des principes de communication que nous devrions appliquer pour agir sur notre image.

C'est au plus près des bénéficiaires qu'il faudra intervenir, en région et dans les départements. Avec la réforme se sont les Conseils Régionaux qui ont désormais la responsabilité de l'information et de l'orientation des jeunes et des moins jeunes.

En matière d'emploi et de formation, plus que jamais « les régions sont Capitale » pour reprendre un slogan déjà utilisé.

3. L'UMIH revendique, l'UMIH force de propositions

i. Location meublée

Notre travail depuis 3 ans a été couronné de succès. Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes impliquées sur ce dossier, les élus, les permanents et l'équipe d'Image 7.

S'agissant de la **fiscalité**, la loi du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude impose dorénavant aux plateformes de transmettre à l'administration fiscale l'ensemble des revenus perçus par les utilisateurs. D'ici quelques mois, on en aura donc fini avec les loueurs qui oubliaient de déclarer les revenus de leurs activités. Ils devront désormais s'acquitter du paiement de l'impôt comme n'importe quel contribuable ou entreprise. Avec cette mesure portée par l'UMIH, les pouvoirs publics créent enfin les conditions d'un retour à l'équité fiscale.

S'agissant de la **taxe de séjour**, les communes ont la possibilité de prendre des délibérations pour instaurer un montant de taxe proportionnel au prix de la nuitée (entre 1% et 5%) pour les hébergements non-classés. Pour les communes n'ayant pas pris de disposition, un taux par défaut de 1% s'appliquera.

S'agissant des **sanctions attendues**, la loi ELAN instaure des sanctions contre les loueurs et les plateformes ne respectant pas leurs nouvelles obligations (publication du numéro d'enregistrement, décompte des nuitées, retrait des annonces louées plus de 120 jours pour les résidences principales).

Le dispositif que nous avons porté et défendu est maintenant complet. La balle est dans le camp des élus locaux pour mettre en place dans leur commune ces nouvelles dispositions. Après Bordeaux, Nice, Lyon, Toulouse, Annecy, Paris, Biarritz, Cannes, la mobilisation doit se poursuivre. C'est à vous de jouer ! Allez voir vos maires ! Nous éditons d'ailleurs un guide pratique à leur attention pour vous accompagner dans ce travail.

Nous avons également lancé cette année notre campagne CimerAlbert « A l'hôtel, on s'occupe de tout et surtout de vous ! ». Cette campagne, 100% digitale pour revaloriser les hôtels et l'ensemble de leurs services a rencontré un succès très important sur les réseaux sociaux avec plus de 2 millions de vues pour nos 3 spots. Une vraie réussite pour cette campagne qui a bien atteint son cœur de cible : les millenials.

Sur ce sujet, nous avons également participé à la rencontre avec 40 organisations professionnelles mondiales à New York il y a quelques jours.

ii. Artisan-cuisinier

Le décret relatif au statut d'artisan cuisinier a été publié au Journal Officiel du 11 mai 2017. L'UMIH est à l'initiative de cette mesure pour permettre aux métiers de cuisinier d'être reconnu comme artisan, au même titre que les autres métiers de bouche.

Ce décret permet ainsi aux professionnels d'utiliser le terme d'artisan dès lors qu'ils exercent une activité de fabrication de plats à consommer sur place, répondant à des conditions précises. Cette année, nous avons sensibilisé nos fédérations et nos professionnels à devenir artisan-cuisinier.

iii. Pré-enseignes dérogatoires

L'UMIH et les Logis, avec le soutien de l'AMRF, avait lancé en mars dernier une opération « S'afficher c'est exister » (initiée par la fédération UMIH du Loiret) pour sensibiliser les élus locaux et l'opinion publique sur les conséquences du retrait des préenseignes pour les cafés, hôtels, restaurants situés en zone rurale.

Depuis le 13 juillet 2015, les préenseignes dérogatoires étaient interdites hors agglomérations et dans les agglomérations de moins de 10.000 habitants. La signalétique prévue en remplacement (Signalisation d'Information Locale (SIL) était insuffisante et totalement inadaptée au tourisme.

Grâce à notre mobilisation et au soutien de Richard RAMOS, député du Loiret, nous avons réussi à faire adopter un amendement au projet de loi ELAN visant à permettre aux restaurants situés en zone rurale d'utiliser des préenseignes dérogatoires. Après l'Assemblée, le Sénat avait adopté cette disposition et nous avons même obtenus un consensus politique sur ce sujet. Pourtant, le Conseil constitutionnel vient de retoquer cette disposition arguant qu'elle était un cavalier législatif au sein de la loi ELAN ; c'est-à-dire qu'elle n'avait pas de lien avec l'objet du texte initial.

Notre mobilisation se poursuit :

- Nous avons fait une demande de rendez-vous à la ministre pour lui demander d'adresser à tous les préfets une instruction ministérielle demandant de ne pas retirer les préenseignes dérogatoires.
- Nous examinons si nous pouvons réintroduire cette disposition dans le projet de loi PACTE actuellement en discussion au Parlement ou dans le projet de loi mobilité en discussion prochainement.

iv. Avis en ligne

L'UMIH a poursuivi ses travaux pour fiabiliser les avis en ligne, en participant, en tant que co-rapporteur, au groupe de travail du Conseil National de la Consommation, et a soutenu les mesures inscrites dans la loi pour une République Numérique. Il doit être désormais indiqué si le site procède ou non à un contrôle des avis et, si tel est le cas, les principales caractéristiques de ce contrôle doivent être précisées.

Malheureusement ces mesures ne sont pas pleinement satisfaisantes, aussi l'UMIH continue de militer pour que la norme AFNOR sur les avis en ligne devienne obligatoire pour tous les sites d'avis.

v. Tourisme et sécurité

Nous avons participé cette année aux Rencontres Tourisme et Sécurité, organisées conjointement par les ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères.

L'UMIH a participé aux travaux préparatoires de ces rencontres avec le préfet Etienne GUEPRATTE, nommé en février 2017 préfet coordonnateur du plan « Tourisme et sécurité » et chargé d'animer les cellules départementales sur la sécurité. Nous demandons la mise en place de ces cellules départementales.

De nouveaux efforts dans ce domaine doivent être poursuivis pour éviter des événements tragiques pour les touristes concernés et aux conséquences importantes pour l'image de Paris et de la destination France. A ce titre, nous demandons :

- La signature de « Convention de Site » dans les départements franciliens afin de renforcer les liens entre les hôteliers et les pouvoirs publics et établir une stratégie de sécurisation des touristes étrangers en amont de leur arrivée.
- La possibilité pour les agents de sécurité d'intervenir aux abords des établissements CHR. Aujourd'hui, ces derniers ne peuvent exercer leurs fonctions qu'à l'intérieur des bâtiments ou dans la limite des lieux dont ils ont la garde et ne peuvent intervenir sans une autorisation du préfet à titre exceptionnel.

vi. Simplification des débits de boissons

Depuis de nombreuses années, l'UMIH se bat pour une simplification de la réglementation des débits de boissons, pour encadrer et réguler la vente d'alcool et pour une meilleure protection de la population. Un travail de fond doit être engagé avec la MILDECA dès 2019, au travers d'un groupe de travail interministériel dans lequel l'UMIH sera présente ; il est prévu de reprendre article par article l'ensemble du dispositif pour faire des propositions sur

l'ensemble du code de la santé publique. Une refonte complète du dispositif permettra une meilleure application

Parmi les points forts avec cette simplification du CSP, le fichier central des licences DB, les fermetures administratives, les commissions extra-municipales débits de boissons, la responsabilisation.

En parallèle, et toujours dans le même objectif, l'UMIH rencontre et travaille avec des députés, notamment Christophe BLANCHET, sur une proposition de loi dédiée aux débits de boissons, incluant les trois points que nous souhaitons voir pour réformer le code de la santé publique.